

2010

Notes aux étudiants étrangers

L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) est le porte-parole des universités canadiennes et représente 95 universités et collèges universitaires canadiens publics et privés à but non lucratif. Vous trouverez dans ce dépliant des réponses aux questions les plus courantes sur les conditions d'admission, la procédure de demande d'admission, les droits de scolarité et les frais connexes, l'aide financière, la reconnaissance des diplômes, le logement et bien d'autres sujets. De l'information détaillée est publiée chaque année dans le *Répertoire des universités canadiennes*. Pour vous renseigner sur cette publication, veuillez lire la section intitulée « **Où trouver des renseignements?** ».

Des milliers d'étudiants étrangers choisissent les universités canadiennes pour acquérir les qualifications qui leur ouvriront les portes et favoriseront leur future carrière. Chaque année les universités canadiennes accueillent plus de 70 000 étudiants étrangers provenant du monde entier qui étudient à temps plein dans des milieux d'apprentissage très variés.

Dans l'ensemble, les universités canadiennes offrent un choix fabuleux : petites ou grandes; anglophones, francophones ou bilingues; situées dans de grandes villes cosmopolites ou dans de petites villes sympathiques, ou même diffusant leurs cours par Internet. À vous de choisir!

Les grandes universités offrent une gamme complète de programmes au premier cycle, aux cycles supérieurs ou menant à l'obtention d'un diplôme professionnel. Au Canada, il est possible de faire ses études avec un soutien personnalisé dans l'environnement intime d'un petit collège où les cours se limitent au premier cycle, ou sur un campus trépidant où se côtoient des milliers d'étudiants. Les universités de petite taille offrent un enseignement spécialisé dans des domaines comme l'administration des affaires, le génie, l'art et la conception graphique, ou l'agriculture.

Le Canada ne possède pas de système officiel d'accréditation des établissements, mais l'adhésion à l'AUCC, conjuguée à une charte provinciale, est considérée comme l'équivalent.

AI-JE LES QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES POUR ÉTUDIER AU CANADA?

Au Canada, il n'y a pas d'examen d'admission national. Chaque université a ses propres conditions d'admission et évalue chaque dossier séparément. L'université où vous présentez une demande déterminera l'équivalence de vos titres de compétences. Pour obtenir des précisions sur ce point ou sur d'autres aspects de la procédure de demande, veuillez communiquer avec le registraire de l'université qui vous intéresse.

Visitez le site Web
de l'AUCC au
www.aucc.ca

Pour obtenir des précisions sur la reconnaissance des titres, veuillez consulter les autorités d'éducation de votre pays ou le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Le CICDI oriente les particuliers, les employeurs, les professionnels, les agences et les associations relativement à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et à l'évaluation des diplômes et des qualifications au Canada. Renseignements : **CICDI, 95, avenue St. Clair Ouest, pièce 1106, Toronto (Ontario) M4V 1N6, Canada, tél. : 416 962-9725, téléc. : 416 962-2800 (www.cicic.ca).**

COMMENT FAIRE MA DEMANDE?

Pour étudier dans une université canadienne pendant une période de plus de six mois, vous devez demander un permis d'études auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) bien avant votre arrivée au Canada. Pour étudier au Québec, vous devez aussi obtenir un certificat d'acceptation émis par le gouvernement du Québec. Dans le cadre de votre demande de permis d'études, vous devrez fournir la preuve de votre admission dans un établissement d'enseignement canadien et remplir d'autres exigences pour entrer au Canada : Vous devrez prouver que vous disposez des fonds nécessaires pour subvenir à vos propres besoins pendant vos études au Canada; il

se peut aussi que vous deviez vous conformer à des vérifications médicales et de sécurité dans le cadre de votre demande d'admission. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.cic.gc.ca/francais/etudier/institutions/intention.asp.

Les dates varient d'un établissement à l'autre, mais de manière générale il faut présenter sa demande au moins huit mois à l'avance. La demande doit être exacte et complète. Les périodes de début d'études pour les étudiants étrangers sont habituellement septembre et janvier. Cependant, de nombreuses universités ont opté pour l'admission perpétuelle, c'est-à-dire qu'elles acceptent les demandes des étudiants étrangers à mesure qu'elles arrivent, à n'importe quel moment de l'année. Toutefois, dans le cas des programmes d'études aux cycles supérieurs en particulier, il est recommandé de **présenter sa demande à l'avance**, car le jumelage avec un conseiller pédagogique adéquat peut prendre un certain temps.

Le registraire de l'université peut vous fournir des annuaires contenant la description des cours, les conditions et la procédure d'admission, les coûts, et les bourses d'études. Vous pouvez aussi consulter les annuaires sur le site Web de la plupart des universités.

Le génie, l'optométrie, la médecine, la médecine vétérinaire, le droit et la dentisterie sont des domaines où le premier grade professionnel est considéré comme un programme de premier cycle. Il y a une forte concurrence pour les places offertes et la plupart des universités n'admettent qu'un nombre limité de candidats qualifiés chaque année. On exige un excellent dossier scolaire pour l'admission. Souvent, il faut au moins deux années d'études au premier cycle dans un domaine connexe pour être admis au programme du premier grade professionnel. Consultez l'annuaire de l'université pour savoir si des tests comme le LSAT (droit) ou le DAT (dentisterie) sont aussi exigés. La procédure de demande est celle des programmes de premier cycle décrite ci-dessus.

Les programmes de formation à distance des universités canadiennes comprennent des cours – et parfois des programmes complets – offerts par Internet, par

correspondance ou téléconférence, ou encore au moyen de cassettes audio, de télédistribution et de conférences par ordinateur. Un établissement membre de l'AUCC, l'Athabasca University, offre tous ses programmes de formation à distance. L'Athabasca University et huit autres membres de l'AUCC font la promotion des cours qu'ils offrent par l'entremise de l'Université Virtuelle Canadienne (www.cvu-uvc.ca). Certaines universités posent comme condition d'inscription que l'étudiant réside au Canada. Renseignez-vous auprès du registraire ou du bureau de l'éducation permanente pour savoir s'il existe des restrictions à l'égard des étudiants résidant à l'étranger.

OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS?

Vous pouvez consulter le *Répertoire des universités canadiennes*. C'est le seul guide officiel des universités et il est publié par l'AUCC. Le Répertoire brosse un tableau des établissements et contient des renseignements sur les effectifs, les frais de scolarité, les installations et les services aux étudiants, le logement et l'aide financière aux étudiants. Son index compte plus de 10 000 programmes aux trois cycles. La version imprimée est en vente à l'AUCC. Le site Web de l'AUCC contient une foule de renseignements sur les universités et des liens vers les sites Web des établissements membres (www.aucc.ca/can_uni/our_universities/index_f.html). Vous y trouverez des renseignements utiles dont le plus récent annuaire qui contient des descriptions détaillées des cours ainsi que les conditions d'admission et de l'information sur les bourses d'études.

Visitez le
Répertoire des universités canadiennes en ligne au
www.aucc.ca/dcu

Vous pouvez aussi écrire aux universités en précisant le domaine d'études qui vous intéresse. Le bureau du registraire pourra vous renseigner sur les diplômes de premier cycle. Si vous avez l'intention de faire des études aux cycles supérieurs au Canada, vous pouvez obtenir des renseignements en vous adressant au doyen des études aux cycles supérieurs de chacune des universités qui vous intéressent.

Plus de 150 000 étudiants étrangers au Canada bénéficient des programmes d'orientation, des conseillers pédagogiques, des programmes d'aptitude aux études, des mesures de soutien aux personnes handicapées, des services d'orientation professionnelle, des associations étudiantes, des clubs sociaux et d'autres programmes qui se trouvent sur leur campus.

Ces services et mesures de soutien sont précisément ce qui permet à un étudiant étranger de se sentir bien accueilli et facilite son intégration.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE UNIVERSITÉ ET UN COLLÈGE?

Les universités sont des établissements d'enseignement où on peut être admis après un minimum de 12 années de scolarité ou à la sortie de l'école secondaire, et où les études mènent à un diplôme ou à un grade (p. ex. le baccalauréat, la maîtrise ou le doctorat). Tous les établissements membres de l'AUCC offrent des programmes de baccalauréat de trois ou quatre ans; la plupart offrent des programmes de maîtrise de un à trois ans et un certain nombre offrent aussi des programmes de doctorat de trois ans ou plus. Certaines universités sont appelées collèges et d'autres, instituts, collèges universitaires ou écoles.

Les collèges publics, sont aussi appelés instituts de technologie, collèges communautaires, polytechniques, collèges d'arts appliqués et de technologie ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). Les collèges offrent une vaste gamme de programmes de formation dans de nombreux domaines techniques et professionnels, offerts sur des périodes allant de quelques mois à quatre années. Les cégeps, au Québec, offrent deux options : le volet professionnel, offert sur trois ans, qui mène au marché de travail, et le volet général, sur deux ans, qui mène à l'université. En outre, certains collèges au Canada offrent des programmes avec équivalences qui préparent les étudiants au transfert à l'université, et d'autres offrent des grades et des diplômes conjoints avec des partenaires universitaires. Les collèges sont aussi de plus en plus nombreux à offrir des diplômes d'études et de formation appliquée et même des diplômes aux cycles supérieurs. Pour un complément d'information, veuillez communiquer avec l'**Association des collèges communautaires du Canada, 1223, rue Michael Nord, pièce 200, Ottawa (Ontario) K1J 7T2, Canada, tél. : 613 746-5656 (renseignements généraux) (www.accc.ca)**.

PUIS-JE AVOIR DE L'AIDE FINANCIÈRE?

Les bourses d'études et l'aide financière sont généralement offertes en fonction du mérite. Votre admissibilité à certaines bourses d'études peut être automatiquement évaluée lors de l'examen de votre demande, mais vous pouvez aussi faire d'autres demandes de bourses d'études séparées. En faisant votre recherche, veuillez aussi vérifier auprès du ministère de l'éducation de votre pays afin de savoir si vous êtes admissible à certaines bourses d'études.

Renseignez-vous sur les bourses d'études administrées par l'AUCC au www.aucc.ca/bourses

Vous pouvez aussi télécharger la publication *Bourses pour étudier au Canada* du site Web www.destineducation.ca/intstdnt/awards-1_f.htm, publiée par le **Bureau canadien de l'éducation internationale, 220, avenue Laurier Ouest, pièce 1550, Ottawa (Ontario) K1P 5Z9, Canada, tél. : 613 237-4820 (www.cbie.ca)**.

QUELLES SONT LES EXIGENCES LINGUISTIQUES?

Vous n'êtes pas obligé de parler le français et l'anglais pour étudier dans une université canadienne, mais vous devrez démontrer que vous maîtrisez l'une des deux langues, selon l'université où vous déciderez de vous inscrire. Dans la plupart des universités anglophones, vous devrez obtenir au moins 550 à 600 points au Test of English as a Foreign Language (TOEFL) (ou encore entre 213 et 250 au test informatisé et, généralement, 80 et plus au test offert sur Internet, en atteignant le minimum demandé dans chaque section), ou entre 60 et 70 à l'évaluation du Canadian Academic English Language (CAEL), ou, enfin, entre 6 et 6,5 au International English Language Testing System (IELTS). Les universités de langue française du Canada évaluent habituellement les demandes d'admission au cas par cas. Pour connaître les exigences linguistiques d'une université, vérifiez auprès du bureau du registraire.

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR OBTENIR UN DIPLÔME?

Un baccalauréat ou diplôme de premier cycle requiert trois ou quatre années d'études. Les étudiants qui obtiennent un bac-

calauréat de trois ans doivent faire une année supplémentaire pour obtenir une spécialisation. Tous les programmes spécialisés exigent un niveau élevé de rendement scolaire et de concentration dans la discipline concernée. En général, un baccalauréat spécialisé est une condition préalable à l'admission aux études aux cycles supérieurs.

L'obtention d'une maîtrise nécessite habituellement entre une et trois années d'études à temps plein (après l'obtention du baccalauréat spécialisé). Ces études comprennent la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de recherche, ou un stage. Pour un doctorat, il faut compter au moins deux à trois années d'études à temps plein et la rédaction d'une thèse. Dans la plupart des cas, il faut détenir une maîtrise pour être admis au programme de doctorat, mais certaines universités acceptent les titulaires d'un baccalauréat spécialisé.

MON DIPLÔME SERA-T-IL RECONNU?

Des normes universitaires élevées et un contrôle rigoureux de la qualité assurent que vous pouvez compter sur la grande qualité de la formation universitaire au Canada. Les établissements d'enseignement canadiens ont aussi une compréhension mutuelle de la valeur des titres de compétences de chacun. Les normes en matière d'éducation sont maintenues dans toutes les provinces et dans tous les établissements par des lois, l'agrément professionnel, et des comités internes ou comités de pairs. Vous pouvez ainsi être assuré de la reconnaissance internationale et nationale de vos qualifications.

OÙ PEUT-ON LOGER?

Bon nombre d'universités offrent des possibilités de logement sur le campus; sinon de l'aide est offerte pour trouver de l'hébergement hors du campus.

La plupart des universités vous offrent le choix entre les résidences réservées aux étudiants étrangers ou les résidences qui sont à la disposition de tous les étudiants sur le campus. Par contre, le fait d'être accepté à l'université ne vous réserve pas automatiquement une place en résidence. Les étudiants doivent faire une demande distincte pour le logement sur campus. Le service du logement ou le conseiller des étudiants étrangers de la plupart des universités peut vous renseigner sur le logement sur campus ou ailleurs.

QUELS SONT LES FRAIS DE SCOLARITÉ?

Bien que la qualité de l'éducation et le niveau de vie soient parmi les plus élevés au monde, le coût de la vie et les frais de scolarité sont généralement moins élevés que dans d'autres pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, ce qui fait du Canada un choix abordable. Comparé à de nombreux autres pays, le coût de la vie au Canada est relativement bas. À titre d'exemple, 15 000 \$CAN à 30 000 \$CAN peuvent suffire à couvrir les frais de scolarité et les frais de subsistance. Cette estimation n'est toutefois qu'approximative, car les coûts varieront en fonction de l'établissement et du programme d'études que vous choisirez, de l'endroit où vous vivrez et de vos choix personnels.

campus, y compris aux cycles supérieurs et en recherche, sans avoir besoin de permis de travail.

Hors campus : Il existe aussi un programme qui permet aux étudiants étrangers admissibles des établissements postsecondaires publics, et de certains établissements privés de certaines provinces, d'obtenir un permis pour travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine pendant l'année universitaire, et à temps plein entre les périodes d'études. Un complément d'information se trouve au www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp.

Veillez prendre note que les étudiants qui viennent au Canada grâce au Programme des bourses du Commonwealth du Canada

FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS À TEMPS PLEIN

PROVINCE	PREMIER CYCLE *	CYCLES SUPÉRIEURS
Terre-Neuve-et-Labrador	8 800 \$	1 895 \$ - 3 550 \$
Île-du-Prince-Édouard	8 940 \$	4 920 \$ - 7 375 \$
Nouvelle-Écosse	12 125 \$ - 14 250 \$	5 305 \$ - 10 615 \$
Nouveau-Brunswick	8 150 \$ - 13 440 \$	3 765 \$ - 11 120 \$
Québec	11 065 \$ - 14 060 \$	540 \$ - 12 595 \$
Ontario	9 730 \$ - 26 760 \$	2 250 \$ - 19 485 \$
Manitoba	3 995 \$ - 11 000 \$	4 095 \$ - 7 935 \$
Saskatchewan	9 025 \$ - 11 480 \$	2 000 \$ - 3 200 \$
Alberta	8 090 \$ - 23 280 \$	7040 \$ - 12 000 \$
Colombie-Britannique	9 750 \$ - 19 350 \$	2 105 \$ - 17 250 \$

* Frais de scolarité de 2008-2009 (arrondis) en dollars canadiens pour les programmes généraux en arts et en sciences humaines.
Source : Statistiques Canada

Le tableau des frais de scolarité (ci-dessus) indique le montant des frais de scolarité (en dollars canadiens) pour les programmes généraux en arts et en sciences humaines dans chaque province. N'oubliez pas qu'il faut aussi compter l'achat de livres et d'instruments, les activités étudiantes, la nourriture, le logement, les déplacements et le transport, les soins de santé, les vêtements, le blanchissage et les loisirs.

PUIS-JE TRAVAILLER AU CANADA?

Sur le campus : De nombreux programmes permettant aux étudiants étrangers de travailler pendant leurs études et après l'obtention de leur diplôme sont offerts au Canada, et varient en fonction du programme d'études et de l'établissement d'enseignement. Par exemple, la plupart des étudiants étrangers qui poursuivent des études à temps plein peuvent travailler sur le

ou au Programme de prix du gouvernement du Canada financé par Affaires étrangères Canada ou par l'Agence canadienne de développement international, ne sont pas admissibles au travail hors campus.

Permis de travail après l'obtention d'un diplôme : De nombreux étudiants étrangers ayant fait des études postsecondaires au Canada désirent rester au Canada et acquérir de l'expérience de travail. Une fois qu'ils ont terminé leurs études dans un programme admissible et un établissement postsecondaire canadien admissible, les diplômés étrangers peuvent demander un permis de travail postdiplôme, et travailler au Canada.

Afin de retenir les diplômés étrangers, Ci-toyenneté et Immigration Canada a récemment apporté des modifications au

Programme de permis de travail post-diplôme; le Programme a été assoupli et répond mieux aux besoins des étudiants étrangers.

Dans le cadre du Programme de permis de travail postdiplôme, les diplômés étrangers peuvent maintenant obtenir un permis de travail valide pendant trois ans qui leur permet de travailler pour n'importe quel employeur canadien, quel que soit le secteur. Il n'est pas nécessaire d'avoir un emploi au Canada au moment de présenter une demande. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler_horscampus.asp.

QUELLES SONT LES EXIGENCES MÉDICALES ET LES CRITÈRES D'IMMIGRATION?

Vous devez prendre des dispositions pour vous procurer une assurance médicale avant d'arriver au Canada. L'assurance médicale varie selon la province et parfois d'une université à l'autre dans la même province.

Veuillez communiquer avec la mission diplomatique la plus proche pour obtenir des précisions sur le travail au Canada et pour connaître les exigences médicales et les critères d'immigration (www.cic.gc.ca).

Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan admettent les étudiants étrangers dans leurs régimes de soins de santé. Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec n'admettent pas les étudiants étrangers dans leurs régimes de soins de santé.

Les étudiants étrangers qui veulent étudier dans l'une de ces provinces doivent souscrire une assurance médicale privée auprès d'une compagnie d'assurances. Veuillez prendre note que les universités de l'Ontario disposent maintenant d'un régime d'assurances maladie universitaire obligatoire pour les étudiants étrangers (www.uhip.ca).

RESSOURCES UTILES

Le site Web de l'AUCC comprend une base de données sur les Accords d'échanges internationaux des universités canadiennes, qui contient des renseignements sur plus de 4 000 accords d'échanges entre universités du Canada et d'autres pays. Ces accords ont pour objet l'échange d'étudiants, de professeurs et de personnel, ou encore la réalisation de recherches conjointes. La base de données de l'AUCC sur les Projets

de développement international des universités canadiennes (www.aucc.ca/publications/database/index_f.html) contient plus de 2 600 fiches sur les projets de développement international. La plupart des projets sont subventionnés par l'Agence canadienne de développement international, le Centre de recherches pour le développement international et les banques multilatérales de développement.

L'Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada, en collaboration avec le Conseil des universités ontariennes pour l'éducation permanente, tient à jour un répertoire en ligne, intitulé **Distance Education Directory**, qui contient de l'information sur les cours et le programme de formation à distance qu'elle offre. Ce répertoire (en anglais) est accessible au www.DistanceEdCanada.ca.

L'Université virtuelle canadienne (UVC), composée d'un regroupement d'universités canadiennes, permet de compléter la formation menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat par Internet ou à distance (www.cvu-uvc.ca). Les crédits obtenus dans le cadre des cours des universités qui font partie de l'UVC sont transférables d'un établissement à l'autre.

L'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) vend une brochure, intitulée *Conditions d'admission des facultés de médecine*, qui contient une section sur l'admission des étudiants étrangers. Information : **AFMC, 265, avenue Carling, pièce 800, Ottawa (Ontario) K1S 2E1, Canada, tél. : 613 730-0687** (www.afmc.ca).

Pour obtenir de l'information sur des programmes de formation linguistique agréés en anglais et en français au Canada, veuillez communiquer avec **Langues Canada, 5886, rue 169A, Surrey (Colombie-Britannique) V3S 6Z8, Canada, tél. : 604 574-1532**

Consultez les publications
de l'AUCC au
www.aucc.ca/publications

(www.languagescanada.ca).

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'éducation afin de servir les intérêts de l'éducation des provinces et des territoires à l'étranger (www.cmec.ca).

Le Bureau canadien de l'éducation internationale est une association nationale bilingue mutuelle à but non lucratif axée sur ses membres qui se consacre à la promotion des relations internationales du Canada par le biais de l'éducation internationale : le libre mouvement des idées et des apprenants au-delà des frontières nationales. Consultez le www.cbie.ca et le www.destinededucation.ca.

Pour obtenir un complément d'information sur le Canada et le système d'éducation canadien, consultez les sites Web suivants :

Gouvernement du Canada
(www.canada.gc.ca)

Citoyenneté et Immigration Canada
(www.cic.gc.ca)

Centre d'information canadien sur
les diplômes internationaux
(www.cicic.ca)

Réseau des centres
d'éducation canadiens
(www.studycanada.ca)

Le *Bottin des universités* donne les coordonnées de plus de 7 500 dirigeants et administrateurs universitaires de tous les établissements membres de l'AUCC. Le *Bottin* est mis à jour et vérifié chaque année, et chaque entrée (à laquelle on peut accéder en faisant une recherche par établissement ou dans l'index alphabétique des noms), comprend les noms et les titres de poste, les numéros de téléphone et les adresses électroniques.

Imprimé 10 fois par année et disponible en ligne dans une version régulièrement mise à jour, *Affaires universitaires* est un magazine qui porte sur le milieu universitaire canadien et qui s'adresse à lui. Il offre, depuis 1959, des nouvelles, des commentaires et des articles de fond sur une variété de sujets d'intérêt ainsi que des conseils en matière de carrière universitaire. L'intégrité et la crédibilité du magazine lui ont gagné la confiance d'un lectorat instruit et exigeant quant au contenu rédactionnel. *Affaires universitaires* contient également le plus grand nombre d'annonces de postes destinées aux personnes à la recherche d'un emploi dans le milieu universitaire au Canada. Édition en ligne
www.affairesuniversitaires.ca.